



Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Arrêté Municipal

N° 2024/07/2150

BRADERIE - BROCANTE

15 août 2024

Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de bon ordre en matière de circulation et de stationnement à l'occasion de la braderie brocante du **jeudi 15 août 2024** organisée par la ville de Pecquencourt dans la rue de CHAMBERY,

Arrête

ARTICLE I :

La rue de Chambéry, partie comprise entre la rue de Tignes et la rue de Montmélian, sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules **le jeudi 15 août 2024 de 7h00 à 15h00**.

L'interdiction prendra fin une fois la voie libre de toutes objets et permettant de circuler sans risque.

ARTICLE II :

La déviation des véhicules est mise en place par les rues adjacentes.

Des barrières de sécurité avec l'interdiction de circuler et l'affichage du présent arrêté seront mis en place à chaque carrefour de rue donnant sur la rue de CHAMBERY :

- Rue de TIGNES
- Rue VAL d'ISERE
- Rue d'ANNECY
- RUE MONTMELIAN

ARTICLE III :

Tous les véhicules en infraction seront mis en fourrière pour le motif de non-respect d'un arrêté.

Les riverains doivent prendre les dispositions nécessaires pour ne pas laisser les véhicules du périmètre définit.

Un affichage de l'arrêté sera fait 48 heures avant la manifestation conformément à la réglementation.

ARTICLE IV :

La police municipale, la police nationale ainsi que les services techniques de la ville sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 30/07/2024

Le Maire,

Pour le Maire empêché,

Agnès GRODZKI



Po

